

RECEVEUR GENERAL, *Vide*, Bills.

REGLES et Ordres permanens de cette Chambre.

— La 28e. est amendée, 111.

— Les 66, 67 et 68, relatives au Quorum, sont aussi amendées, 169. Motion pour les suspendre durant la fin de la présente Session, 179. Elle est adoptée, 184. Le Quorum pour le même période est réduit à cinq, 198.

— La Chambre se dispense de sa 54e. Règle relative aux Bills, 232. De sa 49e. 257, 258, 263.

REMERCIEMENTS de la Chambre. *Vide*, Adresses. Gouverneur en Chef, Messages de sa part.

REPRESENTANT du Roi. *Vide*, Gouverneur en Chef. Lorsqu'il sera présent dans la Chambre du Conseil Législatif, les Membres d'icelui paraîtront en Habille-ment Noir habillé, 275. Cet Ordre sera communiqué à tous ses Membres. *Ibid*.

RESOLUTIONS de l'Assemblée.

— Au sujet de la non conclusion de l'Arbitrage sur la proportion des Droits revenant et payable au Haut Canada, pour aucun terme après le premier Juillet, 1832. 120, 121, 122, 123. *Vide*, Chambre d'Assemblée et Comités de toute la Chambre nommés.

— Du Conseil Législatif.

— Au sujet de la Constitution des Cours de Justice. Mises devant la Chambre par l'Honorable Juge en Chef. Ordre de les imprimer, 70.

— Rapportées par le Comité de toute la Chambre sur le Message du Duc de Richmond en 1819, et la Harangue du Comte de Dalhousie en 1820. Au sujet de la constitution des Cours de Justice, 85. La Chambre les adopte et les renvoie à un Comité Spécial chargé de faire rapport par Bill ou autrement, 87. Il fait un rapport accompagné d'un Bill, 171, 172, 173. Ordre de les imprimer, 173.

— Sur la nécessité d'amender l'Acte de la 34e Geo. III, chap. 2, pour faciliter la négociation des Billets Promissoires, 110, 113, 116. *Vide*, Comités de toute la Chambre nommés, et Bills introduits par des Membres de cette Chambre.

— Relativement à la voix prépondérante dont l'Orateur de cette Chambre fait usage, rapportées par un Comité de toute la Chambre, 152, 153. La première résolution est adoptée, 154. La seconde est rejetée, et la question préalable est négative sur la troisième, 155.

— Sur la nécessité de présenter une Adresse au Gouverneur en Chef, au sujet de l'interprétation donnée par la Résolution de cette Chambre, à la 28e. Section de l'Acte Impérial de la 31e. Geo. III, chap. 31, 192. L'Adresse dont le Comité Spécial fait rapport est adoptée, 202, 203. Réponse du Gouverneur, 208.

— Sur les 66, 67 et 68. Règles de cette Chambre, 157, 169.

— Sur le Message de Son Excellence, au sujet de l'opération du dernier Acte des Jurés, 209. Elles sont adoptées, 210. Renvoyées à un Comité Spécial chargé de faire rapport d'un Bill en amendement du dit Acte, 211. *Vide*, Comités Spéciaux nommés.

RESOLUTIONS du Conseil Législatif.

— Au sujet des Terres Incultes de la Couronne, 251, et de l'état de la Province, 256, 257. *Vide*, Comités de toute la Chambre nommés.

RETOURS et Tableaux mis devant la Chambre.

— Du Dépôt de Provisions à Ste. Anne, Cap Chat, 28, et de la Pointe des Monts, 29.

— Des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour les Districts de Québec, Montréal et St. François pour 1831, 30. Pour 1832, 153, 158. Pour le District de Gaspé pour 1831, 55. Pour le District des Trois Rivières, 143.

— Des déboursés faits par les Commissaires de Santé au compte du Bureau de Santé et de l'Hôpital des Emigrés à Québec, 42. *Vide*, Gouverneur en Chef, Messages de sa part, &c.

— Des Syndics de l'Hôpital de Marine, 48.

— Des Emigrés venus du Royaume Uni et autres lieux dans le Port de Québec pour 1832, 66.

— Des Commissaires de la Société des Emigrés à Québec, avec un compte de leurs déboursés, 66.

— Des Commissaires pour l'Erection d'une Prison Commune à Montréal, 66.

— Du nombre de Batteaux et de leurs cargaisons qui ont passé par le Canal de Lachine en 1832, 76.

— Des Ecoles de la Paroisse de St. Joseph de Chambly et d'autres, 45, 89.

SOURDS Muets. *Vide*, Gouverneur en Chef. Messages de sa part et Bills.

STATUTS de la Province du Bas-Canada.

— L'Orateur ayant informé la Chambre, que la continuation de l'Index des dits Statuts est parachevée, Elle ordonne que cinq cents copies d'icelui seront imprimées dans les deux langues, 62. Ordre subséquent de la Chambre relatif à la distribution des dites copies, 273.

— Le Greffier en Loi préparera un Index des Loix de la présente Session, lequel sera déposé dans les deux langues sur la Table de la Bibliothèque de cette Chambre, 273.

TABLEAUX. *Vide*, Retours, &c. Gouverneur en Chef, Messages de sa part, &c. Commissaires, Rapports des, et Orateur.

VOIX Prépondérante de l'Orateur du Conseil Législatif.

— Appel est fait à la Chambre, si étant également divisée y compris l'Orateur, et ayant sur ce donné sa voix prépondérante, et en conséquence déclaré la question décidée dans l'affirmative, telle déclaration doit être regardée comme correcte. ? La question a été mise sur le dit appel, et il a été résolu dans l'affirmative, 124.

— Il est référé à un Comité de toute la Chambre, de prendre en sa considération, si la pratique de cette Chambre relativement à la voix prépondérante dont son Orateur fait usage, est conforme à l'esprit et à la lettre